

Envoyé en préfecture le 07/08/2025

Reçu en préfecture le 07/08/2025

Publié le 11 AOÛT 2025

ID : 066-216602136-20250805-DELIB20250804-DE

2025/272

NB



Ville de  
**Toulouges.**  
*pari i. freva*

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2025/08/04

### SEANCE DU 4 AOÛT 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre août à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal située parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

Date de la convocation : 29/07/2025	<b>Présents :</b> Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Eric GARAVINI, Christine MALET, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Pascale MICHEL, Serge CIVIL, Béatrice BAILLEUL, Patrice PASTOU, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Vanessa BLAY, Sandrine RABASSE, Michel PLAZA, Isabelle OSTERSTOCK, Patrick LANNES, Fabrice SCHORDING
<b>Nombre de conseillers :</b>	
En exercice : 27	<b>Absents excusés ayant donné procuration :</b> Aurélie PASTOR BARNEOD procuration Nicolas BARTHE, Thierry SEGARRA procuration Laurent LOPEZ, Rudy KLEIN procuration Fabrice SCHORDING, Martial MIR procuration Christine MALET, Franck DE LA LLAVE procuration Stéphanie GOMEZ, Bernard PAGES procuration Michel PLAZA,
Présents : 18	<b>Absent excusé :</b> Florian GUZDEK
Votants : 24	<b>Absents :</b> Jean-Charles FESQUET, Fabien BATLLE
	<b>Secrétaire de séance :</b> Eric BOSQUE

#### Marché public n°2025/04

Groupement de commandes - Souscription des contrats d'assurance pour la Ville et le C.C.A.S de Toulouges

Approbation du dossier de consultation des entreprises et du choix de la procédure

Monsieur le maire expose,

Le marché public relatif aux contrats des assurances de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouges arrive à échéance au 31 décembre 2025 et doit être relancé pour une durée de 5 ans.

La commune est accompagnée par le Cabinet MG RISK CONSULTANT pour sa mission de conseils et d'assistance dans le cadre de cette consultation.

Ainsi, un marché public de services va être lancé selon une procédure formalisée en application de l'article R.2124-2 du Code de la commande publique – Appels d'offres ouvert.

Il s'agira d'un groupement de commande qui inclura le Centre Communal d'Action Sociale.

Le marché sera alloté en 6 lots :

- Lot n°1 – Dommage aux biens
- Lot n°2 – Responsabilités civiles
- Lot n°3 – Protection juridique
- Lot n°4 – Défense pénale des agents, des élus et des administrateurs
- Lot n°4 – Protection fonctionnelle des agents, des élus et des administrateurs
- Lot n°5 – Flotte automobile et missions
- Lot n°6 – Risques statutaires

2025/273

NB

Le dossier de consultation des entreprises contiendra les pièces suivantes :

- Le règlement de consultation (R.C)
- L'acte d'engagement et ses annexes pour chaque lot (A.E)
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières et documents annexes pour chaque lot (C.C.T.P)

Monsieur le maire demande au conseil municipal d'approuver le dossier de consultation des entreprises, le choix de la procédure et de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires en la matière.

Où l'exposé de Monsieur le maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,


**APPROUVE** le dossier de consultation des entreprises et le choix de la procédure.

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents utiles en la matière.

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire par publication ou  
notification à compter du **11 AOUT 2025**

Fait à Toulouges, le 5 août 2025

Le Maire,

  
Nicolas BARTHE

Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : **11 AOUT 2025**